



CHARTRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES

Vote avant le 9 novembre 2018



PARIS BUDGET
PARTICIPATIF

PRÉAMBULE

Depuis 4 ans maintenant, la Ville de Paris permet aux Parisien.n.e.s de décider de l'utilisation d'une part importante du budget d'investissement de la ville.

À travers le Budget Participatif, les Parisien.n.e.s peuvent formuler des propositions de projets qu'ils estiment prioritaires pour leur quartier ou leur ville. Chaque année, 5% du budget d'investissement de la Ville sont ainsi soumis au choix direct des Parisien.n.e.s.

En 2016, la Ville de Paris a décidé de proposer un budget participatif des collèges, permettant la participation des élèves au choix des projets pour leur établissement. Les projets votés lors des trois précédentes éditions ont été réalisés ou sont en cours de réalisation grâce au versement d'une subvention au collège par la Ville de Paris ou une dotation d'équipement.

Les projets soumis au vote des élèves sont regroupés autour de 4 thèmes :

> Un collège de l'expérimentation

> Un collège 2.0

> Un collège sportif

> Un collège agréable

La présente Charte définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif des collèges.

Pour cette campagne 2019, le calendrier a été nettement avancé afin de permettre l'obtention des crédits correspondant au Conseil de Paris de Décembre 2018. Les collégiens devront rendre les résultats de leur vote début novembre afin d'effectuer les demandes de subventions à la réalisation de leur projet dès le premier semestre.

1^{er} TEMPS : LA MOBILISATION DES COLLÈGES

SEPTEMBRE

Une information est diffusée, en lien avec l'Académie de Paris, à l'ensemble des collèges, présentant la démarche du budget participatif des collèges. La participation à la démarche repose sur le volontariat de la direction d'établissement et des professeurs.

La liste des projets proposés est transmise aux établissements.

2^e TEMPS : LE DÉBAT ET LE VOTE

OCTOBRE/NOVEMBRE

Chaque élève choisit, parmi la liste des projets proposés, celui qu'il préfère.

Les modalités de vote, par classe ou par élève, sont laissées à la libre appréciation des établissements.

Le projet ayant recueilli le plus de votes est transmis aux services de la Ville de Paris, à l'adresse dasco-bpcolleges@paris.fr

Le chemin qui a mené au choix du projet, incluant la dimension pédagogique autour du projet et les modalités d'organisation du débat, est retracé dans un document qui peut s'intituler « mon budget participatif ». Ce document, qui relate le travail du collège et dont le support peut varier (texte, images, vidéo, etc.), permet de valider le fait que l'ensemble de l'établissement a été impliqué et que le choix du projet est bien le fruit d'un travail participatif avec les collégiens.

3^e TEMPS : LES RÉSULTATS DÉFINITIFS

POUR LE 09 NOVEMBRE

La transmission des informations relatives au vote, choix de la thématique ou des projets présélectionnés dans un premier temps, puis choix du projet, mais aussi modalités de vote retenues (par classe ou par élève) et nombre de votants, est effectuée par mail, avant le **09 novembre 2019**, à l'adresse suivante : dasco-bpcolleges@paris.fr

Le document « mon budget participatif » est également transmis en pièce jointe à cette adresse. Il décrit la démarche pédagogique ayant abouti au vote des élèves.

4^e TEMPS : INSTRUCTION ET RÉALISATION DES PROJETS

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

La mise en œuvre des projets retenus débutera à compter de janvier 2019 via une dotation d'équipements ou des subventions d'équipements qui devront être délibérées au Conseil de Paris.

Les services de la Ville de Paris sont à la disposition des collèges pour les accompagner dans le choix des solutions et prestataires qui seront retenus pour mettre en œuvre les projets.

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE 2019

2018

2019

SEPTEMBRE . OCTOBRE . NOVEMBRE . DÉCEMBRE . JANVIER . FÉVRIER . MARS . AVRIL . MAI . JUIN . JUILLET

Vote des projets
dans les
établissements

Vote des
budgets au
Conseil de Paris

Transmission
des devis

Versement des
subventions

10 septembre

9 novembre

